



Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026

LE VINGT-DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle polyvalente des Chaudannes de Saint-Jean-de-Maurienne sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON.

Membres présents : Philippe ROLLET, Jean-Paul MARGUERON, Françoise COSTA (arrivée à 18h30), Nathalie VARNIER, Daniel DA COSTA, Marie-Paule GRANGE, Alain MOREAU, Josiane VIGIER, Dominique JACON, Nadine CECILLE, Eric FAUJOUR, Michel BONARD, Mario MANGANO, Pascale OUSTRY, Gisèle DUVERNEY-PRÊT, François ROVASIO, Martine MASSON, José VARESANO, Franck LEFEVRE, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Alain NORAZ, Philippe ROSSI, Pascal JAMEN, Bernard COVAREL, Colette CHARVIN, Eric VAILLAUT, Sophie MONNOIS, Patrice FONTAINE, Daniel CROSAZ, Florian PERNET

Membres excusés : Jean-Marc DUFRENEY (procuration à Gisèle DUVERNEY), Christian FRAISSARD (procuration à Eric FAUJOUR), Clarisse SPAGNOL (procuration à Michel BONARD), Marielle EDMOND (procuration à Colette CHARVIN), Pascal DOMPNIER (procuration à Bernard COVAREL), Fabrice BAUDRAY, Christiane HUSTACHE (procuration à Patrice FONTAINE)

Membres absents : Marie DAUCHY, Sophie VERNEY, Alain MOLLARET

Agents présents : Dominique ASSIER (DGS)

Secrétaire de séance : José VARESANO

Conseillers en exercice : 41

Présents : 31

Date de convocation : 16 janvier 2026

Votants : 37

20260122	Thème	Délibérations	Décisions : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,	Vote
01	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	<p>Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale »</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<ul style="list-style-type: none"> – DÉCLARE le projet en vue de la création et l'exploitation d'une cuisine centrale destinée à produire et livrer, en complément de l'offre existante, des repas des restaurants scolaires, des crèches et des centres de loisirs de l'ensemble de la vallée de Maurienne, d'intérêt communautaire au titre de sa compétence « action sociale » ; – APPROUVE en conséquence la modification de la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence « action sociale » ; – AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette délibération à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes et à prendre tout acte et signer tout document qui se rapporterait à son exécution. 	<p>A la majorité des deux-tiers de ses membres</p> <p>Présents : 31 Votants : 37 Pour : 36 Contre : 1 (Marie-Paule GRANGE)</p>
02	FINANCES	<p>Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026</p> <p>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</p>	<p>ACCEPTE les propositions de Monsieur le Président et l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026.</p>	<p>Unanimité</p> <p>Présents 31 Votants : 37 Pour : 37</p>
03	RESSOURCES HUMAINES	<p>Mise à jour du Tableau des emplois au 1^{er} janvier 2026</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> – APPROUVE le tableau des emplois du personnel intercommunal tel que présenté, arrêté à la date du 1^{er} janvier 2026 ; – DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2026. 	<p>Unanimité</p> <p>Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37</p>
04	RESSOURCES HUMAINES	<p>Avancement de grades pour l'année 2026 – création de poste</p> <p>Rapporteur : Danielle BOCHET</p>	<ul style="list-style-type: none"> – DÉCIDE de la création d'un emploi permanent de catégorie A d'attaché principal à temps complet et de la suppression d'un emploi permanent d'attaché à temps complet ; – DÉCIDE de la création d'un emploi permanent de catégorie A d'ingénieur principal à temps complet et de la suppression d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet ; 	<p>Unanimité</p> <p>Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37</p>

			<ul style="list-style-type: none"> - <i>DÉCIDE</i> de la création de deux emplois permanents de catégorie C d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet et de la suppression de deux emplois d'Adjoint administratif à temps complet ; - <i>DÉCIDE</i> de la création d'un emploi permanent de catégorie C d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet et de la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ; - <i>DÉCIDE</i> de la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet et de la suppression d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet ; - <i>DÉCIDE</i> de la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et de la suppression d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet ; - <i>PRÉCISE</i> que les avancements de grades seront effectifs à la date à laquelle les conditions d'avancements seront remplies par l'agent ; - <i>DIT</i> que le tableau des emplois de la collectivité sera modifié en ce sens ; - <i>PRÉCISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	
05	RESSOURCES HUMAINES	<p>Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – Article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil ; - <i>DIT</i> que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif. 	<p>Unanimité Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37</p>

06	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutement de personnel temporaire pour l'été 2026</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Président à recruter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8 agents d'entretien contractuels horaires, entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2026 au centre nautique, rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints techniques à l'indice brut 367 (1^{er} échelon), ▪ 1 adjoint d'animation contractuel horaires d'une durée d'un mois entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2026 pour Maurienne TV, rétribué en référence à la grille de rémunération des adjoints d'animation à l'indice brut 367 (1^{er} échelon), ▪ 2 adjoints administratifs contractuels horaire pour une durée d'un mois entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2026 pour l'accueil et l'administration générale, mais aussi en soutien au service urbanisme, et pour le recensement des entreprises du territoire. Ils seront rémunérés en référence à la grille de rémunération des adjoints administratif à l'indice brut 367 (1^{er} échelon) ; - CHARGE Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces agents en fonction des besoins des services et AUTORISE à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ; - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. 	<p>Unanimité Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37</p>
07	RESSOURCES HUMAINES	<p>Recrutement de maîtres-nageurs saisonniers au centre nautique – Année 2026</p> <p><i>Rapporteur : Danielle BOCHET</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - DÉCIDE de recruter : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 maître-nageur sauveteur saisonnier à temps complet du 1^{er} mai au 31 août 2026, ▪ 1 maître-nageur sauveteur saisonnier à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2026, <p>Ces agents seront rémunérés en référence à la grille de rémunération des éducateurs des activités physiques et sportives entre l'indice brut 389 (1^{er} échelon) et l'indice brut 415 (5^{ème} échelon) selon l'expérience ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHARGE Monsieur le Président de procéder au recrutement de ces agents et AUTORISE à signer un contrat de travail à durée déterminée avec chacun des intéressés ; 	<p>Unanimité Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37</p>

			– <i>PRÉCISE</i> que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.	
08	COMMANDE PUBLIQUE	Renouvellement convention de prestations de services et d'assistance Commande Publique entre la 3CMA et le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM) <i>Rapporteur : Jean-Paul MARGUERON</i>	– <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer la convention de prestations de service et d'assistance Commande Publique liant le service commun Commande Publique de la 3CMA au Syndicat du Pays de Maurienne.	Unanimité Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37
09	URBANISME	Commune de Saint-Jean-de-Maurienne : Procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la mise à disposition et approbation <i>Rapporteur : Sophie VERNEY</i>	– <i>APPROUVE</i> la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Jean-de-Maurienne ; – <i>AUTORISE</i> Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ; – <i>INDIQUE</i> que conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la 3CMA et à la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; – <i>DIT</i> que la présente délibération, accompagnée du dossier de PLU approuvé, sera transmise en Préfecture et publiée au Recueil des Actes Administratifs.	Unanimité Présents : 31 Votants : 37 Pour : 37

À Saint-Jean-de-Maurienne, le 23 janvier 2026

Jean-Paul MARGUERON

Président de la 3CMA

